

C2i - Conseil, Conception, Ingénierie -

*Conseils et études dans les domaines
de l'Eau et de l'Environnement*

Chemin de Taffignon 69630 CHAPONOST

Tél : 04.72.66.89.00 - Fax : 04.78.51.03.87

Courriel : c2i@c2iconseil.fr

Ville
d'Oullins

Hôtel de Ville

Place Roger Salengro - BP 87

69923 OULLINS CEDEX

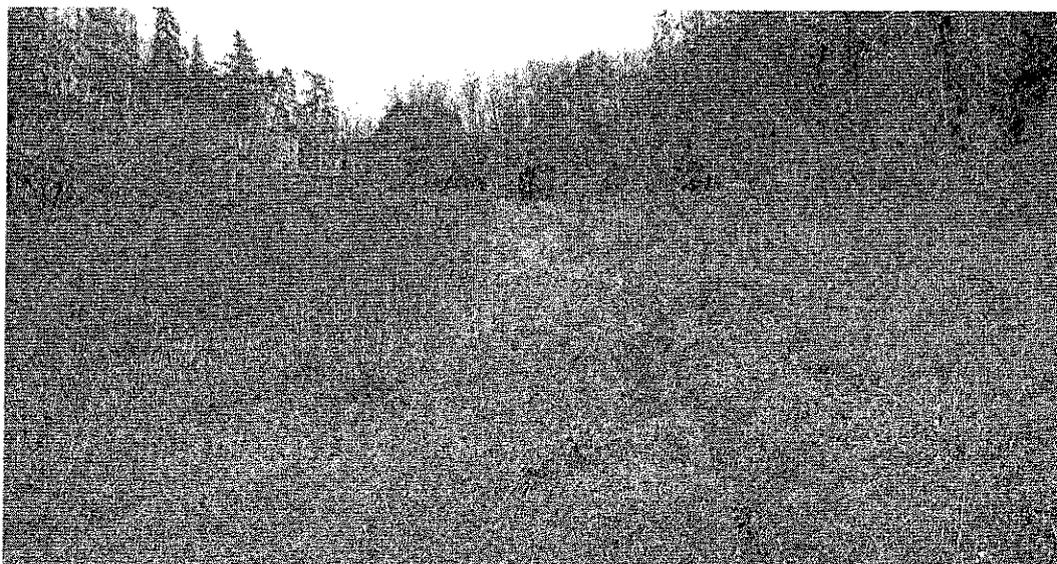
Tél : 04 72 39 73 13 - Fax : 04 78 50 81 78

contact@ville-oullins.fr

Département du Rhône

Commune d'OULLINS

AMENAGEMENT DU PARC SANZY



Dossier d'autorisation
*au titre des articles L.214-1 et suivants
du Code de l'Environnement*

N° d'affaire	N° de pièce	Date	Indice
EH50	1	24/07/2012	3

RESUME NON TECHNIQUE

OBJET DU DOSSIER

Le projet concerne l'aménagement d'un parc naturel au niveau du site du bois de Sanzy, sur la commune d'Oullins dans le département du Rhône. Cette zone, traversée par un cours d'eau canalisé, est divisée en deux secteurs, un secteur « plaine » qui est une zone ouverte et occupée par des jardins et un secteur « boisé » qui est une zone densément arborée.

L'objet du présent dossier est d'estimer les incidences de cette opération sur les ressources en eau, le milieu aquatique ainsi que les écoulements, conformément aux articles L. 214-1 et suivants et aux articles R.214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Commune d'Oullins

LE PROJET

L'ancien lit du cours d'eau est constitué actuellement d'une cunette béton sur la totalité de la longueur. Cette dernière sera démontée et évacuée en décharge agréée. Le fossé sera comblé à l'aide des matériaux de terrassement provenant du décaissement du futur cours d'eau et engazonné.

Les principes d'aménagement du futur cours d'eau sont les suivants :

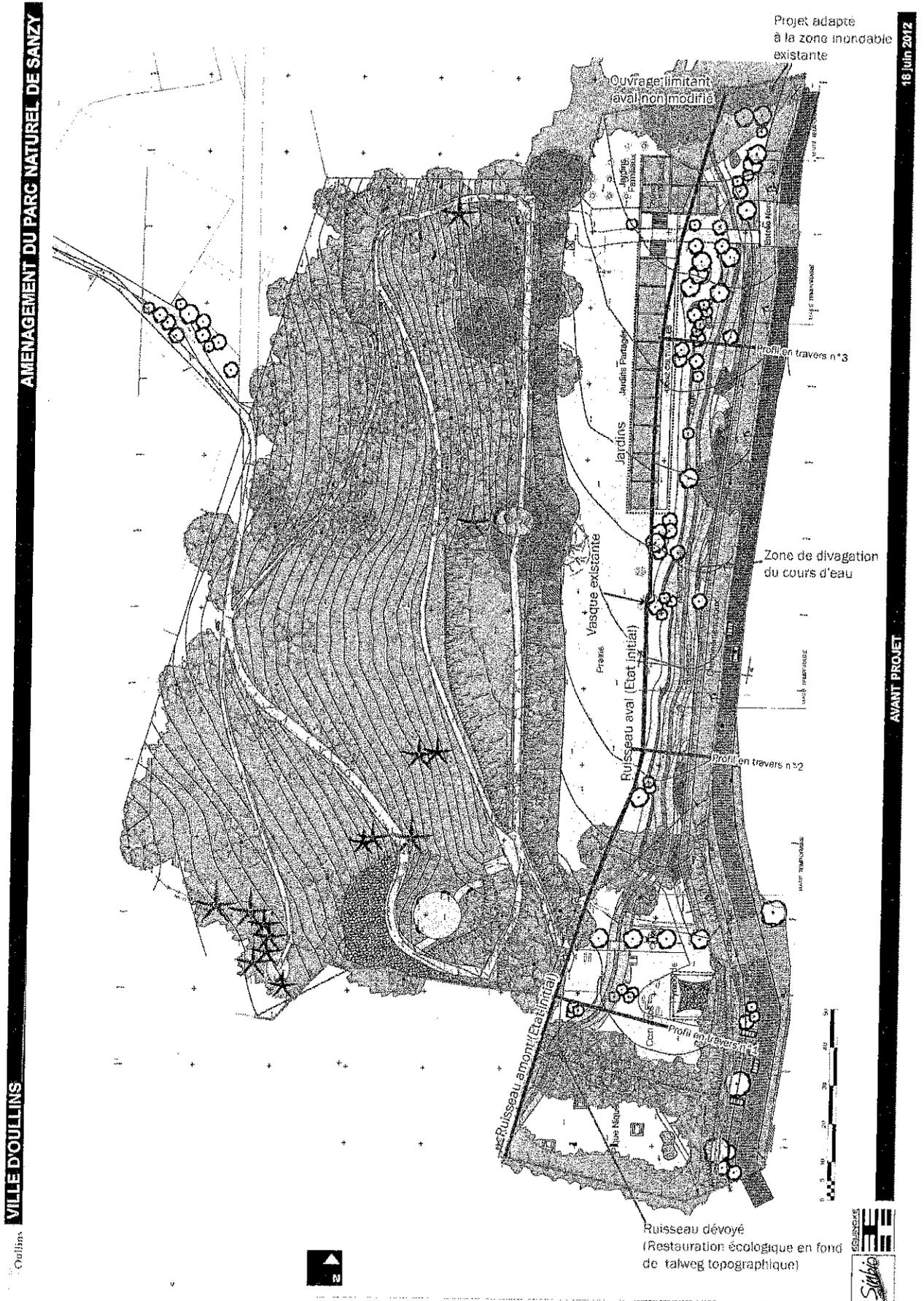
- ✦ Diversification du milieu par la création d'une sinuosité du lit et une différenciation des secteurs en méandre et hors méandre,
- ✦ Recréer un fond graveleux propice à l'accueil d'une biocénose : prévoir une substitution des fonds lorsque la nature des matériaux constitutifs du nouveau lit est trop terreuse,
- ✦ Eviter tout aménagement créant une chute ou pouvant entraver la libre circulation du poisson : Présence de quelques seuils et aménagement de rampes douces de hauteurs inférieures à 0,30 m,
- ✦ Création d'habitats et d'abris dans le lit mineur du cours d'eau,
- ✦ Création de jardins familiaux avec la possibilité d'utiliser l'eau du cours d'eau pour l'arrosage des parcelles,

Création d'un passage pour véhicules et de deux passages piétons à l'aide d'ouvrages cadre de 2 m x 0,60 m en partie enterrés afin de reconstituer un fond graveleux à l'intérieur des passages.

REGLEMENTATION

Ce projet est soumis à une procédure d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement et des articles R.214-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux opérations soumises à autorisation ou à déclaration.

Figure 1 : Plan de synthèse du projet de dévoiement du ruisseau de Sanzy



INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES	
Incidences sur les écoulements du cours d'eau	
- incidences positives du projet de dévoiement : restauration dans le talweg topographique, suppression de la cunette béton	→ Profils en travers naturels favorisant les écoulements en basses eaux au sein d'une large zone de divagation → Diversification des faciès notamment en zone pentu (seuil en rondin ou en petit enrochement)
Incidences sur les berges	
- incidences positives du projet de dévoiement : suppression de la cunette béton	→ Profils en travers naturels : berges aménagées avec un géotextile biodégradable en fibres de coco et des plantations (hélrophytes et d'arbustes)
Incidences sur la luminosité	
- pas de modification des incidences	→ Dalots avec reconstitution du fond du lit
Incidences sur la qualité des eaux de surface et vie aquatique	
- pas d'incidence à long terme	→ pas de mesure d'accompagnement
- risque de pollution liée aux travaux	→ équipement des aires de chantier, stockage sécurisé des produits polluants, limitation des défrichements, des décapages et de la circulation des engins → mesures spécifiques vis-à-vis de la propagation des Renouées.
Incidences du projet sur les eaux souterraines	
- pas d'incidence à long terme	→ pas de mesure d'accompagnement
- risque de pollution en phase travaux	→ Cf. point ci-dessus
Incidences sur les zones inondables	
- pas de modification des conditions en aval et de l'emprise de la crue centennale	→ Amélioration des écoulements des crues jusqu'à une fréquence de retour 10 ans : localisée entre deux cheminements doux
Incidences du projet sur les zones Natura 2000	
- Le projet n'est compris dans aucune zone Natura 2000	→ pas de mesure d'accompagnement
Incidences du projet sur les zones humides	
- incidences positives du projet	→ mise en place d'une large zone de divagation du cours d'eau et de 4 mares temporaires
Incidences du projet sur les espèces aquatiques	
- Incidence sur le site de reproduction et de repos des amphibiens (dossier de dérogation au titre des espèces protégées)	→ mesures d'évitement : période d'intervention adaptée (entre octobre et janvier) → création de 4 mares pour amphibiens → ruisseau présentant des caractéristiques plus naturelles